



## STRUCTURES ADAPTEES POUR ACCUEILLIR DES JOUEURS HANDICAPES



### CLUB :

Le club doit répondre à l'ensemble des critères pour figurer sur la plaquette et sur le site de la Ligue de Golf des Pays de la Loire sous la forme suivante :

### *CENTRE ADAPTE DE DECOUVERTE ET D'ENTRAINEMENT HANDIGOLF*

CRITERES	
Conditions administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le club dont dépend la structure doit être affilié à la Fédération Française de Golf (FFGolf)</li> <li>• Les joueurs handicapés doivent être licenciés à la FFGolf et adhérents à l'association sportive du club.</li> </ul>
Conditions d'accueil : accessibilité	Les joueurs handicapés doivent pouvoir accéder à l'ensemble des locaux du club (Clubhouse, restaurant, sanitaires, places de parking réservées...) ainsi qu'aux différentes structures de jeu et d'entraînement.
Conditions d'accueil : matériel	Le club doit pouvoir mettre à disposition du matériel adapté à la pratique du golf pour les handicapés (clubs, voiturettes électriques...)
Conditions d'accueil : encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des cours et des entraînements doivent être proposés aux joueurs handicapés à des tarifs similaires à ceux pratiqués en école de golf.</li> <li>• L'enseignant en charge de la structure handigolf doit avoir suivi une formation complémentaire assurée par la FFGolf.</li> </ul>
Intégration des joueurs handicapés	<p>Les joueurs handicapés doivent être associés aux décisions relatives à la vie du club et de l'association.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité directeur</li> <li>• Commission sportive</li> </ul> <p>Une commission handigolf peut être créée au sein du comité directeur de l'association.</p>
Communication	Une rubrique handigolf doit apparaître au sein du site Internet ou des documents relatifs à la vie du club.